



- Service Assainissement-Réseaux -

Demande de branchement à l'égout

(A renvoyer à la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne après acceptation du permis de construire par les services de l'Urbanisme)

Commune de _____

N.B. : Avec les renseignements portés sur cette demande et les stipulations prévues au permis de construire, la 2C2A retournera un devis ou une facture pour l'exécution de la partie publique du branchement. Les travaux ne seront réalisés par la 2C2A, qu'après acceptation écrite du devis, règlement de la facture et paiement de la participation financière pour raccordement à l'égout.

(1) Joindre un plan au 1/100^{ème} ou un croquis avec la position des sorties EP et EU en limite du domaine public.